

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de Sélection pour former le comité permanent des Divorces au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer ledit comité, aux fins de faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que les Règlements du Sénat soient modifiés en retranchant le paragraphe 9 de la Règle 78 et en lui substituant le suivant:—

“9. Le comité des Divorces, composé d'au moins neuf sénateurs et d'au plus vingt.”

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Copie des Estimés pour l'année financière se terminant le 31 mars 1951.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 474, approuvé le 23 février 1950, modifiant les règlements relatifs à l'assurabilité et aux prestations établies en vertu des dispositions de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, et de ses modifications, afin d'y inclure certaines personnes employées dans l'industrie du débit et de l'exploitation des bois.

Liste des répartitions et mises au point des dettes contractées durant la période s'étendant du 1^{er} septembre 1949 au 31 janvier 1950, en vertu d'une loi concernant certaines dettes dues à la Couronne, chapitre 51 des Statuts du Canada, 1926-1927.

Ordonnances édictées par le Commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest, durant la période s'étendant du 22 septembre 1949 au 2 février 1950, tel que requis par l'article 13 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

Copie des règlements établis par l'arrêté en conseil C.P. 5989, en date du 24 novembre 1949 en vertu des dispositions de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, chapitre 16, S.C., 1932-1933.

Relevé des permis pour liqueurs spiritueuses émis durant la période s'étendant du 1^{er} janvier 1949 au 31 décembre 1949, en vertu de l'article 93 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

Copie du Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara.

Copie des règlements édictés par le Gouverneur en conseil, ainsi que de toute ordonnance émise de la même manière, permettant la vente de toute terre ou l'octroi de tout intérêt dans toute terre en vertu de l'article 75 de la Loi sur les terres fédérales, chapitre 113, S.R.C., 1927.

L'honorable sénateur Bouffard présente au Sénat un Bill (D), intitulé: “Loi concernant l'achat, par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, d'actions du capital social de *The Shawinigan Falls Terminal Railway Company*.”

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture mercredi prochain.